



## COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 16 septembre 2021

### PROCÈS-VERBAL

<b>Membres</b>		L'an <b>deux mille vingt et un</b> , le <b>seize septembre</b> à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay le Comte
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 10 septembre 2021

#### Présents :

- M. Stéphane GUILLON, Président, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CC.VSA, Maire de Bouillé-Courdault
- M. Stéphane BOUILLAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Conseil. munic. ville Fontenay, Vice-Prés. CC.PFV
- M. Lionel PAGEAUD, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, délégué de la CC.PFV, Maire de Doix-lès-Fontaines
- Mme Catherine MASSON-S., membre du Bureau, déléguée CC.VSA, Maire de Puy-de-Serre
- M. Laurent DUPAS, membre du Bureau, Vice-Prés. de la CC.PFV, Maire de Velluire-sur-Vendée
- M. Nicolas CELLIER, délégué de la CC.PFV, 1<sup>er</sup> Adjoint de L'Orbrie
- M. Jean-Jacques DURAND, délégué de la CC.VSA, Conseiller municipal de St-Hilaire-des-Loges
- M. Georges MERCIER, délégué de la CC.VSA, Conseiller municipal de Benet
- M. Daniel RIDEAUD, délégué de la CC.PFV, Maire de Montreuil
- M. Francis RIVIERE, délégué de la CC.PFV, Maire de Saint-Cyr-des-Gâts
- M. Marc TUDEAU, délégué de la CC.PFV, Conseiller municipal de Mouzeuil-St-Martin
- M. Philippe DELAHAYE, délégué de la CC.VSA, 1<sup>er</sup> Adjoint de Xanton-Chassenon
- M. Jean-Paul RIVIERE, délégué de la CC.PFV, 1<sup>er</sup> Adjoint de Marsais-St-Radegonde

#### Etaient absents excusés :

- M. Gilles BOUTEILLER, membre du Bureau, délégué de la CC.VSA, Maire de Damvix
- M. Yves-Marie BOUCHER, délégué de la CC.PFV, Maire de Petosse
- M. Jean-Claude CHEVALLIER, délégué de la CC.VSA, Maire de Vix
- Mme Anne HUETZ, déléguée de la CC.PFV, 5<sup>ème</sup> Adjointe de la ville de Fontenay-le-C.
- M. Sébastien ROY, membre du Bureau, délégué de la CC.PFV, Maire de St-Laurent-de-la-Salle
- M. Jean-Marie ARNAUDEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Foussais-Payré
- M. Joël BOBINEAU, délégué de la CC.PFV, Maire de Mervent
- M. Gérard GUIGNARD, déléguée de la CC.PFV, Maire de Bourneau

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques DURAND est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## **Ordre du jour :**

### **POINT 1 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**

- 1.1 – Liste des engagements

### **POINT 2 – ADMINISTRATION et FINANCES**

- 2.1 – Etat d’avancement du budget et point sur la trésorerie
- 2.2 – Régularisation des contributions 2020 - 1er semestre 2021
- 2.3 – Modification de la régie de recette n°76902

### **POINT 3 – MARCHES PUBLICS**

- 3.1 - Attribution du marché public 2021-05 “fourniture d’une benne à ordures ménagères et d’un lève conteneur”
- 3.2 - Attribution du marché public souscription des contrats d’assurances pour le Sycodem

### **POINT 4 – TECHNIQUE**

- 4.1 -Décision du Bureau - Contrat avec la Société RAIVALOR pour la récupération des huisseries

### **POINT 5 – COMMUNICATION et PRÉVENTION DES DÉCHETS**

- 5.1 – Saint-Hilaire-des-Loges, commune-test ZD Trivalis
- 5.2 – Partenariat pour l’animation d’ateliers ZD auprès des hébergeurs locaux
- 5.3 - Programme de prévention des déchets 2nd semestre
- 5.4 - Campagne de promotion des broyeurs de végétaux
- 5.5 - Rapport d’activités 2020 du Sycodem
- 5.6 - Rapport d’activités 2020 de Trivalis
- 5.7 - Expérimentation redevance incitative Vers le Zéro Déchet
- 5.8 - Soutien financier à la Fête de l’Agriculture 2021
- 5.9 - Convention compostage collectif Vix

### **POINT 6 – RESSOURCES HUMAINES**

- 6.1 - Publication de la vacance d’emploi du poste de responsable des moyens généraux du Sycodem

### **Point 7 – QUESTIONS DIVERSES**

- 7.1 - Projet d’acquisition de la parcelle 000YV6 d’une superficie de 9850m2
- 7.2 - Projet de tiers-lieu par le centre social associatif ODDAS
- 7.3 - Enquête en porte-à-porte secteur sauvegardé de Fontenay-le-Comte
- 7.4 - Conférences de presse avec Ouest-France
- 7.5 - Présentation de l’étude des déchèteries du Sycodem - préconisations et économie circulaire
- 7.6 - Demande de zone de stationnement

### **Point 8 – RAPPEL DE L’AGENDA**

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021

M. GUILLON, Président, demande aux membres présents, s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Comité Syndical approuvent le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

\* \* \* \* \*

## POINT 1 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

*(Liste des engagements remis en annexe)*

## POINT 2 – ADMINISTRATION et FINANCES

### **2.1 – ETAT AVANCEMENT DU BUDGET ET POINT SUR LA TRESORERIE**

*(INFORMATION) RAPPORTEUR M. GUILLON*

M. le Président a fait un point sur la situation budgétaire et financière du 1er janvier au 19 août 2021.

Différents points ont été évoqués :

#### 1/ les ressources financières du Sycodem

-Situation sur le remboursement des appels de cotisation des structures membres (délai de remboursement)

-Point sur les recettes d'investissement et de fonctionnement reçues et à recevoir

#### 2/Ligne de trésorerie

Pour rappel, en 2020, le Sycodem a ouvert une ligne de trésorerie à hauteur de 1 850 000 €. Le syndicat a commencé à rembourser le Crédit Agricole depuis le mois de mars 2021, le remboursement s'élève à 240 000 €. Au 31 décembre 2021, le montant de remboursement de la ligne de trésorerie s'élèvera à 950 000 €.

#### 3/ Emprunt

En début d'année 2022, des courriers seront envoyés aux organismes bancaires afin d'avoir leurs propositions pour l'acquisition du camion GNV d'un montant de 266 000 €.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de ces informations.**

### **2.2 – REGULARISATION DES CONTRIBUTIONS 2020 - 1ER SEMESTRE 2021**

*Délibération 2021-41-CS (Rapporteur M. GUILLON)*

Vu la délibération n°2020-83-CS en date du 16 décembre 2020 fixant les appels de cotisations des structures membres du second semestre 2020,

Vu la délibération n°2021-33-CS en date du 01 juillet 2021 fixant les appels de cotisations des structures membres du premier semestre 2021,

Considérant qu'entre chaque période de facturation des mouvements, les changements de situation familiale (départ en maison de retraite, décès...) engendrent des rectifications intermédiaires par le biais de certificats d'annulations et de réémissions de nouvelles factures.

Considérant que pour être au plus juste du produit réel de la redevance incitative, il convient de régulariser le montant correspondant aux rectifications intermédiaires entre le Sycodem et les collectivités membres.

En 2020, le montant de ces rectifications se définit comme suit :

COLLECTIVITÉS	CONTRIBUTION 2020 VOTÉE	PRODUIT RI APPEL FACTURATION DE 2020	CERTIFICATS D'ANNULATION ET RÉÉMISSION FACTURES	SOLDE 2020	REMBOURSEMENT DE 2020
C.C. VENDÉE SÈVRE AUTISE	882 531.41 €	882 531.41 €	5 450.22 €	887 981.63 €	<b>5 450.22 €</b>
C.C. PAYS DE FONTENAY VENDÉE	1 550 038.19 €	1 550 038.19 €	14 339.15 €	1 564 377.34 €	<b>14 339.15 €</b>

Monsieur le Président rappelle que le produit de la redevance incitative du 1er semestre 2021 pour les deux structures membres s'élève à 1 754 933.48 € pour la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée et 751 620.50 € pour la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Il informe les élus qu'un titre sera émis en octobre correspondant au solde du 1er semestre 2021 soit :

- 375 810.25 € pour la CC. Vendée Sèvre Autise
- 877 466.74 € pour la CC. Pays de Fontenay Vendée

Un titre complémentaire sera émis aux structures membres en novembre correspondant au remboursement sur les factures intermédiaires de 2020 (déménagement, décès...) et la régularisation des contributions du 2ème semestre 2020. \*

\* produit de la RI du 2ème semestre 2020 : 2 510 632.36 € moins les appels de contribution du 2ème semestre 2020 : 2 423 157.1 = 87 475.18 €

Le montant du titre complémentaire se définit de la manière suivante :

COLLECTIVITÉS	REMBOURSEMENT SUR LES FACTURES INTERMÉDIAIRES DE 2020 (EN FAVEUR DU SYCODEM)	RÉGULARISATION DES CONTRIBUTIONS DU 2EME SEMESTRE 2020	TITRE COMPLÉMENTAIRE NOVEMBRE 2021
C.C. VSA	5 450.22 €	22 205.92 €	<b>27 656.14 €</b>
C.C. PFV	14 339.17 €	65 269.26 €	<b>79 608.43 €</b>

TOTAL	19 789.37 €	87 475.18 €	107 264.57 €
-------	-------------	-------------	--------------

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Approuve l'émission de titres de recette à destination des structures membres pour le mois d'octobre relatif au solde du 1er semestre 2021, et,**
- **le mois de novembre correspondant au remboursement sur les factures intermédiaires de 2020**

### **2.3 – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTE**

*Délibération 2021-42-CS (Rapporteur M. GUILLON)*

**Vu** l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et notamment l'article 22,

**Vu** le décret 08-227 du 05 mars 2008, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

**Vu** les articles R 1617-1 à 18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création de régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

**Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 03 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs et le montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes,

**Vu** l'avis favorable émis le 24/08/2021 par le trésorier du Centre des Finances Publiques de Fontenay-le-Comte,

1) de modifier la régie de recettes instituée par la délibération n° 2018-25-CS du 28 juin 2018, attachée auprès des services "Accueil" et "Prévention des déchets & Communication & Logistique bacs", pour permettre :

- l'encaissement du produit de la vente des biens meubles ou de leurs accessoires que le service est amené à proposer aux particuliers et professionnels : poulailler, lombricomposteurs, bacs professionnels, outils de pré-collecte, bacs cartons bruns pour les professionnelles, serrures pour les bacs roulants, ...)
- l'encaissement du produit de la vente et des prestations de services liées à l'accès en déchèteries et en points d'apport volontaire,
- l'encaissement du produit des prestations de services liées aux gobelets manquants ou souillés, ainsi que les bacs de prêts souillés ou cassés volontairement,
- l'encaissement du produit des équipements de prévention comme les kits zéro déchets.....

2) cette modification s'appliquera à compter du 01 octobre 2021,

3) les recettes sont encaissées en numéraire ou par chèque,

4) le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 euros,

- 5) il y aura un fonds de caisse de 50 € mis à disposition du régisseur,
- 6) les recettes sont constatées au moyen d'un quittancier,
- 7) le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui est atteint, et au moins une fois par trimestre, ainsi que lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par le suppléant,
- 8) le régisseur transmet au service comptabilité du Sycodem la totalité des justificatifs des opérations de recettes permettant l'émission du titre de recette,
- 9) le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur,
- 10) le président du SYCODEM et le trésorier de Fontenay-le-Comte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à la Préfecture de Vendée pour contrôle de la légalité.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Valide la modification de la régie de recette telle qu'exposée ci-dessus.**

### POINT 3 – MARCHÉS PUBLICS

#### **3.1 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2021-05 "FOURNITURE D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES ET D'UN LEVE CONTENEUR"**

*Délibération 2021-43-CS (rapporteur M. PAGEAUD)*

M. le Président rappelle aux élus qu'un marché public relatif à la fourniture d'une benne à ordures ménagères et d'un lève conteneur a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

M. le Président précise que :

- le marché comporte les deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes :
  - PSE n° 1 : Panneau d'affichage sur benne
  - PSE n° 2 : Marche pieds escamotables

M. le Président ajoute que, la durée du marché court à compter de la date de sa notification jusqu'à l'admission définitive des fournitures. Il rappelle également que les fournitures devront être livrées conformes au Sycodem, au plus tard le 22 mai 2022.

Après analyse et classement des offres, en application des critères de sélection des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le Règlement de la Consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03/09/2021, a décidé :

- d'attribuer le marché ainsi qu'il suit :
  - SEMAT - 17 028 LA ROCHELLE : 90 990.00€ HT
  - de ne pas retenir la PSE n°1 (panneaux d'affichage sur benne) pour un montant de 1850.00€ HT

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise le Président à signer les pièces constitutives des marchés ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à intervenir avec les opérateurs économiques retenus par la commission d'Appel d'Offres et de le charger de procéder à leur notification.**

### **3.2 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR LE SYCODEM**

*Décision comité Syndical (Rapporteur MME MASSON)*

M. le Président rappelle aux élus qu'un marché public relatif à la souscription des contrats d'assurances pour le Sycodem a été lancé selon la procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-8 du code de la commande publique.

M. le Président précise que :

- le marché comporte 4 lots distincts à savoir :
  - ◆ **Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes**
  - ◆ **Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes**
  - ◆ **Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes**
  - ◆ **Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus**
- les deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes :
  - PSE n° 1 pour le lot 2 : Risques environnementaux
  - PSE n° 1 pour le lot 3 : Bris de machine

M. le Président ajoute que la durée du marché est fixée à 4 ans à partir du 1er janvier 2022.

Après analyse et classement des offres, en application des critères de sélection des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le Règlement de la Consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03/09/2021, a décidé :

- de déclarer le lot 1 infructueux, aucune offre n'a été déposée et de poursuivre la procédure en marché négocié
- d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :

Lot 2 : SMACL, pour une prime annuelle de 1884.74€ TTC

Lot 3 : PILLOT/GREAT LAKES, pour une prime annuelle de 9226.90€ TTC

Lot 4 : SMACL, pour une prime annuelle de 278.28€ TTC

- de ne pas retenir la PSE n°1 pour le lot 3.
- de ne pas retenir la PSE n°1 pour le lot 2.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise le Président à signer les pièces constitutives des marchés ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et à intervenir avec les opérateurs économiques retenus par la commission d'Appel d'Offres et de le charger de procéder à leur notification.**

## POINT 4 – TECHNIQUE

### **4.1 - CONTRAT AVEC LA SOCIETE RAIVALOR POUR LES RECUPERATIONS DES HUISSERIES**

*Délibération 2021-40-BU (RAPPORTEUR M. PAGEAUD)*

Monsieur le Président précise que **L'article L. 2224-13** du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé: « Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour la collecte et le traitement des déchets des ménages ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchetteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables. Les déchetteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés. »

La société RAIVALOR située à NIORT est intéressée par la récupération des vieilles huisseries. Des visites du site ont été réalisées par les quelques élus et techniciens du Sycodem. Ces visites ont permis de mesurer l'intérêt pour le SYCODEM de confier les vieilles menuiseries à la société RAIVALOR qui se charge d'effectuer leur démantèlement et la valorisation des matériaux.

Actuellement les huisseries qui arrivent en déchetterie à Fontenay partent à l'enfouissement.

- 4335 huisseries en 2020
- Poids moyen de 25 kg par unité
- Total +/- 110 tonnes.
- Coût de traitement 153,7€ / la tonne
- Coût par habitant 7,3€

L'entreprise Raivalor qui est une entreprise d'insertion reprendrait nos huisseries pour 85€ la tonne soit un gain de 45% versus Trivalis.

Nous pouvons obtenir un triple avantage :

1. Réduction du coût de 45%\*
2. Diminution du tonnage et du coût par habitant
3. Bénéfice sociétal : permettre le retour à l'emploi

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

## POINT 5 – COMMUNICATION et PRÉVENTION DES DÉCHETS

### **5.1 – SAINT-HILAIRE-DES-LOGES, COMMUNE-TEST ZD TRIVALIS**

*(INFORMATION) RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

Suite à l'appel lancé en mars par Trivalis pour initier une expérimentation de réduction des déchets à l'échelle de 3 communes-tests en Vendée, M. le Président informe que la commune de Saint-Hilaire-des-Loges, éligible et candidate, a été retenue par Trivalis en juin ; aux côtés de Jard-sur-Mer et Rocheservière.

Les représentants de la commune, ceux du Sycodem, les techniciens de Trivalis, Saint-Hilaire-des-Loges et Sycodem, vont démarrer une première phase de diagnostic en octobre, suivie par la mise en place d'un programme d'actions locales à compter de janvier 2022. Plusieurs points d'étape sont prévus, fin octobre 2021, janvier, juin et octobre 2022. L'objectif est d'établir un programme de réduction durable des déchets, adapté sur-mesure aux contraintes de la commune.

**Les membres du Comité Syndical u ont pris acte de cette information.**

## **5.2 - PARTENARIAT POUR L'ANIMATION D'ATELIERS ZD AUPRES DES HEBERGEURS LOCAUX**

*DELIBERATION 2021-45-CS - RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

Suite au Bureau du 6 mai, M. le Président rappelle qu'il a été convenu de soutenir l'animation d'ateliers ZD auprès des hébergeurs, grâce au partenariat mis en place avec :

- l'Office de Tourisme du Pays de Fontenay Vendée
- l'Office de Tourisme Vendée Marais poitevin de la CC Vendée Sèvre Autise
- l'Ecolieu de La Gataudière, qui assurera les animations.

Il a été décidé d'accorder une prise en charge totale pour l'organisation de demi-journées au 2nd semestre 2021, pour un montant total de 480 €TTC.

M. le Président précise qu'il est nécessaire d'établir une convention pour fixer les conditions de ce soutien financier (voir projet en annexe).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Accorde la prise en charge totale pour l'organisation de demi-journées au 2<sup>nd</sup> semestre 2021  
Autorise le Président à signer la convention s'y rapportant.**

## **5.3 - PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS 2ND SEMESTRE**

*(INFORMATION) RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

M. le Président informe qu'un programme d'animations autour du Zéro Déchet est fixé pour le 2nd semestre 2021 :

### Les ateliers ZD :

- 30/09 : atelier ZD assuré par Trivalis à l'ODDAS (Fontenay-le-Comte) : tout public, thème Courses et Cuisine, inscriptions auprès de Trivalis à partir du 30/08
- 21/10 : atelier ZD assuré par Trivalis à l'ODDAS (Fontenay-le-Comte) : tout public, thème Entretien de la maison, inscriptions auprès de Trivalis à partir du 21/09
- 19/11 (à confirmer) : atelier ZD assuré par Trivalis à l'ODDAS (Fontenay-le-Comte) : tout public, thème Hygiène et Beauté, inscriptions auprès de Trivalis à partir du 19/10
- 20/11 : 2 ateliers ZD assurés par L'Ecolieu La Gataudière (Foussais-Payré) : tout public, atelier bois, inscriptions auprès du Sycodem à partir du 20/10
- 27/11 : 2 ateliers ZD assurés par L'Ecolieu La Gataudière (Foussais-Payré) : tout public, atelier d'emballages cadeaux en tissu, inscriptions auprès du Sycodem à partir du 27/10
- date à fixer : 2 ateliers ZD assurés par le gîte La Tambourinerie (Mouzeuil-Saint-Martin) : tout public, fabrication de galets WC et poudre lave-vaisselle, inscriptions auprès du Sycodem.
- date à fixer : atelier ZD assuré par Trivalis, lieu à définir : public précaire, démontrer les économies réalisées avec le ZD, partenariat avec la commune de Fontenay-le-Comte, inscriptions auprès du Sycodem.
- date à fixer : atelier ZD assuré par Trivalis, lieu à définir : public aides à domicile, alerter sur la santé au travail grâce aux produits faits-maison, partenariat avec l'ADMR, inscriptions auprès du Sycodem.
- date à fixer : atelier ZD assuré par Trivalis, lieu à définir : public seniors >60 ans, fabrication ZD à définir, partenariat avec CCAS-clubs, inscriptions auprès du Sycodem.

- date à fixer : 2 ateliers ZD assurés par Trivalis, au Kiosque à Benet : tout public, fabrication ZD à définir, partenariat avec Le Kiosque, inscriptions à définir.

#### La sensibilisation tout public :

- 12/09 : stand d'information à la Fête de l'Energie de la CC Vendée Sèvre Autise (Lac de Chassenon) + stand de démonstration Trivalis.

M. le Président informe que le Salon Nature et Bien-Etre de Fontenay-le-Comte, initialement prévu en octobre, est annulé. La participation du Sycodem et de Trivalis est de ce fait annulée elle aussi.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **5.4 - CAMPAGNE DE PROMOTION DES BROyeurs DE VEGETAUX**

*(INFORMATION) RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

Suite au Comité Syndical du 1er juillet, M. le Président informe que la communication autour du soutien à l'achat/location de broyeurs de végétaux, sera lancée en septembre par une conférence de presse, pour une mise en œuvre à compter du 1er octobre.

Les usagers intéressés devront remplir un formulaire de demande en ligne qui sera étudié par les services avant remise d'un coupon de réduction à présenter à l'enseigne partenaire. A ce jour, les 2 entreprises suivantes ont répondu au partenariat : Magasin Vert et Gamm Vert (Fontenay-le-Comte) pour l'option d'achat uniquement. Un contact sera repris avec les autres entreprises potentielles.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **5.5 - RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SYCODEM**

*DELIBERATION 2021-46-CS - RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

M. le Président présente le Rapport d'Activités du Sycodem pour l'année 2020. Il souligne que les missions et actions de chaque service ont bien-sûr été marquées par l'épidémie de Covid-19 et les mesures sanitaires qui en ont découlées (voir annexe).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Approuve le rapport d'activités du Syndicat.**

### **5.6 - RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE TRIVALIS**

*DELIBERATION 2021-46-CS - RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

M. le Président présente, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport retraçant l'activité du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée Trivalis pour l'année 2020 (à consulter sur [www.trivalis.fr/kiosque/](http://www.trivalis.fr/kiosque/)).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Approuve le rapport d'activités de Trivalis**

### **5.7 - EXPERIMENTATION REDEVANCE INCITATIVE VERS LE ZERO DECHET**

*(INFORMATION) RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

M. BOUILLAUD rappelle que le groupe Vers le Zéro Déchet (VZD), groupe de travail au Sycodem composé d'habitants volontaires et accompagné par l'animatrice, a souhaité inscrire dans ses objectifs l'étude d'une redevance incitative adaptée aux très faibles producteurs de déchets.

Ce groupe d'usagers a des pratiques en matière de réduction des déchets intéressantes dont les témoignages peuvent inciter d'autres usagers à réduire leurs déchets et tendre vers le zéro déchet. Les usagers de ce groupe payent une redevance selon la délibération en vigueur au Sycodem.

Le Sycodem souhaite expérimenter la prise en compte de ces pratiques, sur un échantillon d'une quarantaine de foyers, en incluant une remise sur leur facture de redevance en fin d'année". Un certain nombre de critères techniques viendront argumenter cette remise.

Les services du Sycodem ont interrogé le service juridique sur la légalité de cette remise au regard du principe d'égalité de l'usager devant le **service public** qui fait que des situations identiques doivent être traitées de la même manière. "Réponse en attente"

M. Bouillaud rappelle que dans l'état actuel des choses, les conditions et modalités de calculs proposés par le groupe VZD sont les suivantes mais que ces critères sont à l'étude et seront affinés en fonction des pratiques constatées :

- Conditions :

Demande de l'usager par un questionnaire à remplir

Foyers éligibles : en résidence principale depuis plus d'un an et répondant aux critères VZD

Visite du Sycodem au domicile du demandeur

Adhésion au dispositif confirmée par le Sycodem et valable pour 1 année civile à N+1 de la demande

Engagement de l'usager bénéficiaire à participer à la communication autour de la réduction des déchets comme foyer-témoin, etc.

*Limites relevées par le groupe :*

- visites à domicile chronophages
- mobilisation de moyens humains pour les visites et la mise-à-jour des dossiers de renouvellement (modifications des paramètres des usagers...)
- baisse de la recette du produit RI
- risque d'abandon des déchets par l'usager si pas de visite de contrôle

- Critères VZD :

DOTATION	Précision FOYER	Nb de levées maximum par an	
		ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES
120 L OM + 120 EMB	1 personne	2	5
120 L OM + 180 EMB	2 personnes	3	7
180 L OM + 240 L EMB	3 personnes	3	7
	4 personnes	3	8
240 L OM + 360 EMB	5 personnes	3	8
	6 personnes	4	9
	7 personnes	4	11
360 L OM + 360 EMB	8 personnes et plus	4	12
<b>PAV exclusif : 13 dépôts en ordures ménagères maximum par an</b>			
<b>Déchèterie : 5 entrées maximum par an</b>			

- Redevance incitative proposée :

Pas de crédits de levées du bac noir

Pas de crédits d'entrées en déchèteries

Pas de crédits de dépôts en apport volontaire

Facturation d'une part fixe + une part variable dès les 1ères consommations

- Autre piste de facturation :

Conserver le mode de facturation actuelle (mêmes paramétrages, grille en vigueur) et établir un devis sur la facture de janvier année N correspondant au solde de l'année N-1 sous forme d'une remise forfaitaire pour tous les foyers inscrits VZD.

*(simulation sur la base de la grille tarifaire 2021, pour les bacs : M:\01-VIE\_SYNDICALE\12-Comite\_Syndical\_Et\_Bureau\122-Notes\_De\_Synthese\_PV\_Deliberations\2021\Bureau\_21-09-02*

*pour l'AV exclusif :*

*M:\01-VIE\_SYNDICALE\12-Comite\_Syndical\_Et\_Bureau\122-Notes\_De\_Synthese\_PV\_Deliberations\2021\Bureau\_21-09-02)*

*Contraintes techniques suivant les options retenues :*

- *Création de modèles spécifiques (résidence principale en porte-à-porte VZD, en apport volontaire VZD)*
- *Prise en compte des habitants en bacs collectifs ou bacs mutualisés ?*
- *Maintien des 4 dépôts en AV/an non-facturés ?*
- *Si modifications de paramétrage du logiciel (création de modèles, modification des prix de base (constantes)... ) = prestation en atelier par Styx payante (720 €/jour) + délais à prendre en compte d'environ 3 mois avant émission des factures (dernière délibération possible au Comité Syndical le 21/10)*

M. Bouillaud demande d'étudier la mise en œuvre technique et les impacts financiers de cette redevance pour une application au 1er janvier 2022.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information. Certaines propositions ont été faites soulignant qu'au lieu d'une remise sur la facture, un arbre pourrait être offert, ou bien un kit d'achat en vrac... ???**

## **5.8 - SOUTIEN FINANCIER A LA FETE DE L'AGRICULTURE 2021**

*DELIBERATION 2021-48-CS - RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

M. le Président précise que les Jeunes Agriculteurs de Vendée avaient sollicité un soutien logistique et financier de la part du Sycodem pour la Fête de l'Agriculture des 21 et 22 août organisée à Saint-Martin-de-Fraigneau (environ 40 000 visiteurs).

Il a été décidé que le Sycodem prêtait le matériel nécessaire à la collecte des ordures ménagères, emballages et verre et en assurait la collecte ; Trivalis prenait en charge les supports de communication sur le tri ; et SVR assurait la collecte des cartons et encombrants. Les biodéchets étaient transportés par l'Entreprise Soufflet jusqu'à la plateforme de compostage de Foussais-Payré, sur autorisation de Trivalis.

Il a aussi été décidé de soutenir financièrement cette manifestation en ne facturant que le traitement des ordures ménagères collectées, **soit 127 €<sup>TTC</sup>** les tonnages enregistrés :

- 300 kg d'emballages
- 80 kg d'ordures ménagères vraies + 920 kg de biodéchets refusés (présence d'emballages souillés), soit 1 tonne d'ordures ménagères

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide de soutenir cette manifestation en ne facturant que le traitement des ordures ménagères collectées soit 127 €.**

## **5.9 - CONVENTION COMPOSTAGE COLLECTIF VIX**

*DELIBERATION 2021-49-CS - RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

M. le Président explique qu'à la demande de particuliers, un composteur collectif est envisagé sur la commune de Vix pour desservir 11 personnes logées dans une résidence seniors. Le matériel sera installé sur la propriété de la commune et les suivi et entretien seront assurés par l'agent communal.

M. le Président indique qu'il est nécessaire de signer une convention d'occupation et d'usage du site avec la commune de Vix (voir en annexe).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Autorise le Président à signer une convention avec la commune de Vix.**

### **5.10 - VENTE DE KITS D'ACHAT EN VRAC**

*DELIBERATION 2021-50-CS - RAPPORTEUR M. BOUILLAUD*

M. le Président rappelle que le Sycodem a acquis auprès de Trivalis 44 kits pour l'achat en vrac (bocaux, beewrap, sacs en tissu...). Suite à l'avis de la Commission Communication et Prévention des Déchets du 29 juin 2021, ces kits seront proposés à la vente auprès des usagers :

- à l'accueil du Sycodem,
- sur les stands d'animation,
- auprès des usagers recevant une réponse défavorable à leur demande de changement de volume de bacs.

Suivant une répartition tripartite de la prise en charge de la valeur d'un kit entre Trivalis, le Sycodem et l'utilisateur, il est proposé un **prix de vente à 18 €<sup>TTC</sup>** (reste à charge du Sycodem 18 €, reste à charge de Trivalis 18 €).

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Accepte la mise en vente de kits d'achat en vrac à un prix de vente de 18 €.**

## **POINT 6 – RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 – VACANCE D'EMPLOI "RESPONSABLE DU SERVICE DES MOYENS GENERAUX"**

*(INFORMATION COMITE SYNDICAL) RAPPORTEUR MME MASSON*

Monsieur le Président informe qu'au 1er janvier 2022, la responsable du service des moyens généraux fera valoir ses droits à la retraite. Dans le cadre de la réorganisation des services, une nouvelle fiche de poste a été définie. La vacance d'emploi a été publiée.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

## **POINT 7 – QUESTIONS DIVERSES**

### **7.1 - PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLE**

Projet d'acquisition de la parcelle 000YV6 d'une superficie de 9850m<sup>2</sup> dans le prolongement de la déchèterie de Fontenay le Comte. Un courrier d'intention adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée a été envoyé.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **7.2 - PROJET DE TIERS-LIEU PAR LE CENTRE SOCIAL ASSOCIATIF ODDAS**

Il est présenté le projet de tiers-lieu 'LAB'ODDAS'SIEUX' porté par l'ODDAS (cf dossier joint)

L'ODDAS demande au Sycodem une lettre d'engagement et de soutien pour son projet de tiers-lieu.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **7.3 - ENQUETE EN PORTE-A-PORTE SECTEUR SAUVEGARDE DE FONTENAY-LE-COMTE**

Dans le cadre du Plan d'actions contre les dépôts sauvages, 1 ambassadeur de Trivalis sera en mission du 13/09 au 01/10 pour enquêter les foyers du secteur sauvegardé :

- recueillir les coordonnées précises, y compris propriétaires
- rappeler les consignes de tri
- rappeler le bon usage des conteneurs enterrés
- remettre la carte d'accès le cas échéant
- mettre à jour la base de données des redevables
- 

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **7.4 - CONFERENCES DE PRESSE AVEC OUEST-FRANCE 09/09/2021**

- lancement de l'opération de soutien à l'achat/location de broyeurs de végétaux, en présence de M. Bouillaud et M. Pageaud,
- explications sur la redevance 2021, en présence de M. Guillon
- 

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **7.5 - PRESENTATION DE L'ETUDE DES DECHETERIES DU SYCODEM - PRECONISATIONS ET ECONOMIE CIRCULAIRE**

L'étude portant sur le réaménagement des déchèteries et économie circulaire sera présentée aux vice-présidents de Trivalis le mardi 21 septembre.

Il est proposé de réunir les membres du Comité Syndical pour la présentation de cette étude. La date reste à définir. Les élus en seront informés très prochainement.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

### **7.6 - DEMANDE DE ZONE DE STATIONNEMENT**

La commune de Longèves demande à ce que les élus du Sycodem soutiennent la requête effectuée au département d'aménager une zone de stationnement de la BOM au lieu dit Champcoupeau afin d'assurer la poursuite de la collecte au porte à porte d'un usager et de prévenir la sécurité des agents.

**Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette information.**

## **POINT 8 – RAPPEL DE L'AGENDA**

<b>Bureau -10h30</b>	jeudi 07 octobre jeudi 04 novembre
<b>Comité Syndical - 18h30</b>	jeudi 21 octobre jeudi 09 décembre

↳ Plus personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

\* \* \* \* \*

**Signatures approuvant le présent procès-verbal :**

Le Président,  
Stéphane GUILLON

Le Secrétaire de séance  
Jean-Jacques DURAND

## **Délibérations prises par le Comité Syndical au cours de cette réunion du 16 septembre 2021 :**

- 41) Régularisation des contributions 2020 – 1<sup>er</sup> semestre 2021
- 42) Modification de la régie de recette
- 43) Attribution du marché 2021-05 'Fourniture BOM et lève-conteneur'
- 44) Attribution du marché public pour souscription des contrats d'assurance
- 45) Partenariat pour l'atelier ZD auprès des hébergeurs locaux
- 46) Rapport d'activités 2020 su Syndicat
- 47) Rapport d'activités 2020 de Trivalis
- 48) Soutien financier à la fête de l'agriculture
- 49) Convention compostage collectif Vix
- 50) Vente de kits d'achat en vrac

## **Signatures des membres présents :**

Stéphane GUILLON <i>Président</i>		Stéphane BOUILLAUD <i>Vice-Président</i>		Lionel PAGEAUD <i>Vice-Président</i>	
Catherine MASSON-S. <i>Vice-Présidente</i>		Gilles BOUTEILLER <i>membre Bureau</i>		Laurent DUPAS <i>membre Bureau</i>	
Sébastien ROY <i>membre Bureau</i>		Jean-Marie ARNAUDEAU		Joël BOBINEAU	
Yves-Marie BOUCHER		Nicolas CELLIER		Jean-Claude CHEVALLIER	
Philippe DELAHAYE		Jean-Jacques DURAND		Gérard GUIGNARD	
Anne HUETZ		Georges MERCIER		Daniel RIDEAUD	
Francis RIVIERE		Jean-Paul RIVIERE		Marc TUDEAU	